

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 1<sup>er</sup> juillet à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11*

*Date de convocation : 25/06/2021*

**Présents** : GARNIER Anne-Marie, MALSCH Barbara, PÉRI Sandrine ; DUZELIER Didier, FAYET Serge, SALAS Jean-François.

**Absents** : BARTON Sarah, GORIN Caroline, BLIN Stéphane, BONNOT Marc, PUPIN Jean-Michel.

**Secrétaire de séance** : Mme Barbara MALSCH.

Le compte-rendu du précédent conseil en date du 29/04/2021 est approuvé à l'unanimité.

## 1- DÉLIBÉRATIONS

### Rénovation toitures de l'Église - Approbation des travaux et demande de subvention Plan de relance au titre du FIC 2021

Monsieur le Maire présente le projet de « Réfection toitures de l'Église », dont le coût total prévisionnel s'élève à 15 862€ HT, soit 19 034.40 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter pour ces travaux, une subvention au titre du Plan de relance 2021 dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de « Réfection toitures de l'Église », dont le coût total prévisionnel s'élève à 15 862€ HT.

- **AUTORISE** le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code de la commande publique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet (conventions, autorisations d'urbanisme...).

- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

**Conseil Départemental -FIC** 3 966 €

**Commune - Autofinancement** 11 896 €

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Plan de relance 2021 dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal.

### Plantation forêt communale « La Chaumette » - Choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération n° 61/2019 du 09 décembre 2019, l'assemblée a approuvé le programme de travaux relatif à la plantation des parcelles cadastrées section AL n° 142 et 145 dont le coût prévisionnel s'élevait à 28 558,76 € HT.

- par délibération n° 17/2021 du 29/04/2021 l'assemblée a décidé d'arrêter le projet initial de plantation d'essence de pins sylvestres pour des raisons sanitaires.

Suite à une rencontre avec les techniciens de l'ONF, il a été proposé de modifier le choix des essences de la façon suivante : consacrer 30 % de la plantation au Mélèze d'Europe des Sudètes et 70 % au Pin Sylvestre.

Les services de la DDT ont émis un avis favorable à l'introduction des Mélèzes d'Europe des Sudètes dans le projet de reboisement.

M. le Maire présente le devis modificatif des essences et de certaines tâches du projet établi par l'Office National des Forêts qui s'élève à **23 499.86 € HT, soit 26 179.25 € TTC**. Il précise que le premier dégageement de la plantation à N+1, pour un montant de **2 480 € HT, soit 2 728,00 € TTC**, fait partie des

dépenses subventionnables. Ainsi, le coût total de l'opération s'élève à **25 979.86 € HT, soit 28 907.25 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **5 (cinq) voix contre et 1 (une) voix pour** :

**RAPPELLE** son refus d'implanter des pins sylvestre dans la forêt communale de « La Chaumette » pour les raisons exposées dans la délibération n° 17/2021 du 29/04/2021.

**REFUSE** la nouvelle proposition de l'ONF de modification des essences et de certaines tâches pour ce projet de reboisement.

#### **Motion « Non à la DGF Dérogatoire »**

M. le Maire donne lecture de la motion adoptée le 30/05/2021 par l'AMRF concernant la mise en place d'une Dotation Globale de Fonctionnement dérogatoire :

*Alors que les élus locaux dénoncent depuis de nombreuses années une Dotation globale de fonctionnement (DGF) inéquitable, et réclament sa révision, une note d'information des préfets aux maires présente l'expérimentation d'une formule de répartition dérogatoire de la DGF, contraire aux attentes des maires ruraux. Celle-ci permettrait de verser à l'EPCI les montants de DGF reçu par les communes.*

*Ainsi, nous passerions d'une répartition technique de droit commun à une répartition politique aux mains des exécutifs des intercommunalités. Une tutelle de plus sur les communes qui ne passera pas !*

*Nous refusons que les dotations communales soient à la main des EPCI.*

*Nous le réaffirmons, les intercommunalités ne sont pas des collectivités territoriales.*

*Territorialiser des enveloppes, c'est réduire la liberté d'agir du Conseil municipal et l'autonomie de la commune.*

*Depuis plusieurs décennies, les critères de répartitions de la DGF s'accumulent, se chevauchent et s'entrecroisent au point de rendre incompréhensibles les montants perçus par les communes d'une année sur l'autre et d'une commune à l'autre.*

*Il serait bon que la DGF réponde à de nouveaux critères afin qu'elle ne glisse pas aux mains d'un jeu politique intercommunal. Les enjeux républicains de l'égalité territoriale et de traitement des collectivités territoriales en dépendent directement.*

*Enfin, par cette tentative, l'Etat se décharge sur les collectivités territoriales et les EPCI, affaiblit au passage l'autonomie des communes et leur demande de compenser sa volonté de faire des économies en réduisant les effectifs de la DGFIP et des DDFIP.*

*L'AMRF demande au Parlement de supprimer ces dispositions.*

*Elle appelle l'ensemble des maires ruraux à ne pas se laisser tenter par cette dérogation, nouvelle étape de leur mise sous tutelle. Elle leur conseille de dire leur refus à une éventuelle proposition émanant de l'EPCI.*

*Nous proposons aux parlementaires de s'associer à notre demande auprès de l'État afin de réformer la DGF dans le sens d'une simplification, d'une prévisibilité et d'une réelle lisibilité. Elle doit être l'occasion d'une réduction des disparités entre communes. Ceci comme l'a initié le Sénat par amendement sur la répartition de la DGF lors du débat parlementaire sur le PLF 2021 pour réduire les inégalités territoriales.*

*De plus, l'AMRF demande que soit mis fin à la diminution constatée de cette dotation pour encore trop de communes rurales.*

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'adopter la motion proposée par l'AMRF qui s'oppose à la mise en place d'une DGF dérogatoire et demande à l'État une réforme de la DGF pour réduire les inégalités territoriales

#### **Motion de la Fédération nationale des Communes Forestières**

M. le Maire donne lecture de la motion adoptée le 24/06/2021 par la Fédération nationale des Communes Forestières concernant l'augmentation de la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts :

**CONSIDERANT :**

*- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,*

- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

**CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin :

▪ **exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ **demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

**D'ADOPTER** dans son intégralité la motion proposée par la Fédération nationale des Communes Forestières.

## **2- QUESTIONS DIVERSES**

---

### **1/ Travaux/Bâtiments/Voirie**

- Réunion du 17/06/2021.
- La SARL Patrice BOYER doit intervenir lundi 05 juillet pour le nettoyage du balcon de l'Auberge.
- L'entreprise Nico Rénov' a débuté les travaux au Club rural mardi 29 juin. Les menuiseries sont changées. En enlevant le faux plafond, l'entreprise a découvert que certains chevrons et la fermette sont vermoulus. M. le Maire a validé la consolidation des fermettes par doublage afin de ne pas bloquer le chantier. Un devis évaluant le coût supplémentaire de ces travaux imprévus sera transmis à la mairie.
- L'entreprise LC Chauffage doit procéder à l'installation d'une nouvelle chaudière à la mairie première quinzaine de juillet.
- M. le Maire donne lecture du courrier de M. BONNOT Marc, reçu par mail le 29 juin, faisant part de sa décision de démissionner de la commission Travaux, Bâtiments, Voirie à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Il précise que la liste des membres de la commission sera actualisée lors de la prochaine réunion du conseil municipal. L'assemblée prend acte de cette information.
- Date prochaine réunion. Néant

### **2/ Information/Associations/Culture**

- Réunion du 25/05/2021. Vérification de l'adressage de la première partie des villages traités sur le site de la base adresse locale. Il faut se rendre sur le terrain pour valider.
- Date prochaine réunion. Lundi 05 juillet à 18h00 pour les Concerts de Vollore et Lundi 12 juillet à 16h30 pour l'adressage.

### **3/ Aménagement du territoire/Boisement**

- Réunion avec l'ONF le 17/05/2021.
- DREAL - Gestion des carrières. RDV du 15/06/2021. Un agent de la DREAL a sollicité un RDV avec M. le Maire suite à une plainte déposée par la Frane (France Nature Environnement) au sujet de

*carrières non déclarées sur la commune. Suite à cet entretien, la commune doit déclarer la carrière de La Chaumette et ensuite procéder à l'arrêt de son exploitation. En parallèle, il est urgent de clôturer le site, sachant que la commune dispose du matériel nécessaire depuis plus d'un an.*

- Date prochaine réunion. Néant

#### **4/ Organismes de regroupement**

- SAGE Dore. Réunion du 10/06/2021. *Les points suivants ont été abordés : Projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 ; Projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Loire-Bretagne 2022-2027.*

#### **5/ Intercommunalité**

- Projet regroupement Bacs collectifs. Réunion du 20/06/2021. *La communauté de communes prévoit la mise en place de bacs collectifs sur tout le territoire de TDM. Une visite de l'ensemble de la commune avec les services de TDM est prévue le 27/07/2021 afin de définir les points de regroupements. La commune aura à charge la réalisation des plateaux de stationnement des bacs.*

- Date prochaines réunions :

- *Bureau communautaire.* Mardi 06 juillet 12h, jeudi 15 juillet à 16h, mardi 07 septembre à 12h.
- *Conseil communautaire.* Jeudi 15 juillet 2021 à 18h30

#### **6/ Divers**

- Prochaine réunion de Bureau. Néant

- Prochain Conseil municipal. *Lundi 20 septembre à 19h00*

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00**